
N° 1999-3825 - déplacements et voirie + finances et programmation - Montanay - Acquisition de parcelles situées rue de Margeon et appartenant à divers propriétaires - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision val de Saône -

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 mars 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition, par la Communauté urbaine, de parcelles de terrain nécessaires à l'élargissement de la rue de Margeon à Montanay, situées en bordure de cette voie et appartenant à divers propriétaires.

Il s'agit de :

Propriétaires	Superficie parcelle cédée (en mètres carrés)	Références cadastrales	Zonage POS	Prix fixé par les services fiscaux
madame Joubert	66	à détacher de AC 17	NAd	9 240 F
époux Ribayron	115	à détacher de AC 144	NAd	16 100 F
consorts Girodon	95	à détacher de AC 16	NAd	13 300 F

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu lesdits compromis ;

Où l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve les compromis.

2° - Autorise monsieur le président à les signer ainsi que les actes authentiques à intervenir.

3° - Les dépenses résultant de ces acquisitions seront prélevées sur les crédits ouverts au budget de la Communauté urbaine - exercice 1999 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0034.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,